

Processus électoral en Guinée, l'OIF se retire

écrit par GuineePolitique© | 24 février 2020



Dans un [communiqué de presse](#) publié sur son site internet, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à travers sa mission d'assistance électorale se retire du processus électoral en Guinée.

Communiqué

Du 10 novembre 2019 au 7 février 2020, sur demande de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), la Secrétaire générale de la Francophonie, Mme Louise Mushikiwabo a déployé, à Conakry, une mission d'assistance de l'OIF sur l'étape de révision exceptionnelle des listes électorales.

Cet appui de l'OIF, dirigé par son envoyé spécial, M. Thieman Coulibaly, ancien ministre malien des Affaires étrangères, de la Défense, et de l'Intérieur, a porté exclusivement sur les aspects opérationnels et informatiques, sous forme de conseils, de formation et d'appui à la réalisation des activités visant la bonne tenue des élections. Le mandat de la mission technique de l'OIF ne consistait nullement en une quelconque validation ou invalidation du fichier électoral guinéen.

Cette mission avait également pour objectif d'évaluer la mise en œuvre des recommandations de l'audit international du fichier électoral réalisé conjointement en 2018 par l'OIF, les Nations unies et l'Union européenne, à la demande des partenaires guinéens.

Il est important de rappeler que cet audit international de 2018 avait révélé que le fichier électoral de 2015 comportait **2.490.664 électeurs problématiques**, qui, bien que n'étant pas repassés en 2019 devant les Commissions administratives d'établissement et de révision des listes électorales (CAERLE) pour confirmer leur inscription, continuent malgré tout de figurer dans la base de données actuelle. Les insuffisances constatées sur ces effectifs incluent notamment un certain nombre de cas d'électeurs décédés, non déclarés ainsi que des doublons. Au total, il s'avère que 98% de ces 2.490.664 électeurs ne disposent pas de documents permettant leur identification, bien que la loi prévoie 6 types de pièces pour justifier l'identité et l'âge de l'électeur.

Sur le constat de ces insuffisances qui persistent, et qui ont été particulièrement signalées à la Commission électorale lors de la récente remise du rapport de mission, il sera difficile pour l'OIF de continuer à soutenir le processus électoral en Guinée, tant qu'un **consensus sur le nombre d'électeurs** ne sera pas négocié par toutes les parties prenantes nationales.

La Secrétaire générale de la Francophonie

tient à rassurer les partenaires guinéens quant à la disponibilité de l'OIF à soutenir toute initiative qui permettrait, par la voie du consensus, de favoriser le renforcement de la démocratie et la consolidation de la paix et de la cohésion sociale en Guinée. Par ailleurs, elle condamne fermement tous les actes ayant déjà causé des morts et implore les autorités guinéennes, comme elle a eu à le faire à plusieurs reprises, d'agir rapidement pour éviter toute perte additionnelle de vies humaines et enrayer tout risque d'escalade vers la violence.
